Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212901334-20260321-2026_028-DE

LOCQUIREC
LOKIREG

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-028

L'an deux mil vingt six, le 21 mars, à 11 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCQUIREC, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Gwenolé GUYOMARC'H, Maire.

Date de convocation : 17 mars 2026

Etaient présents : Gwenolé GUYOMARC'H, Nicolas BOTROS, Marie COLLEC DECIMO, Nicolas TANGUY, Delphine MASSON, Yann BRIAND, Françoise CABIOCH LE GALL, Martine LE GUELLAFF, Françoise LOVAERT LE MITOUARD, Pierre LAUNAY, Michel SCORNET, Thierry MERRAND, Maud LE BRAS CROSSARD, Pascaline LEY, Marius TILLY, Yannick L'HERMITTE, Réjane LOUIN, Corinne CHOQUUER, Gwenaël PRIGENT.

Secrétaire de séance : Marius TILLY

Objet : Indemnités de déplacement aux conseillers municipaux

Devant le nombre croissant de réunions auxquelles sont invitées à participer les élus, il est proposé de mettre en place un régime d'indemnisation des frais de déplacement, pour des missions liées à l'exercice de leur mandat, lorsque les déplacements ont lieu hors du territoire de la commune.

Ces indemnités seront remboursées selon le système forfaitaire applicable dans la fonction publique territoriale, pour les indemnités kilométriques, les indemnités de repas.

Monsieur le Maire précise que tout déplacement d'élus municipaux fera l'objet d'un ordre de mission préalable au déplacement signé du Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'octroyer aux conseillers municipaux des indemnités de déplacement lorsque ceux-ci font l'objet d'un ordre de mission signé du maire, et lorsqu'ils ont lieu hors du territoire communal.

Fait et Délibéré les jour, mois et an que ci-dessus

Le Secrétaire

Marius TILLY

Le Maire,

Gwenole GUYOMARC'H

MAIRIE DE LOCQUIREC
29241